



Communiqué de Presse
Le 11 décembre 2017

Réuni le 8 décembre 2017, le Conseil Supérieur de Gestion de la DNCCGCP de la LNB a rendu la décision suivante :

HYÈRES-TOULON VAR BASKET :

Non-respect des dispositions énoncées dans les articles 52-2-1-2 et 52-2-2-3 des règlements de la LNB, relatifs à la « *présentation de comptes ou de documents prévisionnels non fidèles et sincères* » et à la « *comptabilisation irrégulière ou frauduleuse, non-comptabilisation d'opérations ou communication d'informations inexactes, non-respect des dispositions réglementaires et décisions du Conseil Supérieur de Gestion* » :

- Un retrait de trois (3) victoires au classement du Championnat de France PRO A pour la saison 2017-2018.

Il est précisé que le club a la possibilité d'interjeter appel de cette décision devant la Chambre d'Appel de la FFBB.